

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 2 décembre 2024 à 19 h 30 en présentiel ainsi qu'en vidéoconférence, sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effet :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone agricole 116A du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral 4 575 416.

Dérogation mineure

La dérogation mineure est demandée afin d'accepter l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'aménagement et l'utilisation d'un cimetière privé non religieux, sur une partie du lot 4 575 416 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de L'Islet, d'une superficie approximative de 100 mètres carrés.

La demande vise donc à aménager un cimetière privé pour y enterrer les dépouilles des membres de la famille du propriétaire. Celui-ci prévoit aménager une vingtaine de places. Il a eu l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) sur la base d'un avis de conformité ayant été émis en 2005 à cet effet.

Identification du site concerné :

- Adresse : 475, chemin des Pionniers Ouest
- Numéro de lot : 4 575 416

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 30 OCTOBRE 2024.



Marie Joannisse

Directrice générale greffière-trésorière